

**Par courriel**

Montréal, le 9 novembre 2006

M<sup>e</sup> Carolina Rinfret  
Affaires juridiques – Hydro-Québec  
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande relative au projet de raccordement du village Wemindji  
au poste La Grande-1 via le réseau de transport 120 kV  
Dossier R-3613-2006**

---

Chère consoeur,

Dans une lettre du 17 octobre 2006, la Régie a demandé au Transporteur de déposer la preuve et l'argumentation au soutien de sa demande de confidentialité relativement aux schémas unifilaires et d'écoulement de puissance, produits sous les pièces HQT-5, document 1, annexes A, B et C, ainsi que HQT-4, document 1, annexes A, B et C.

En réponse à cette demande, le Transporteur a soumis uniquement ses arguments de droit en faveur de sa demande de confidentialité dans une lettre du 26 octobre 2006.

La Régie, tout comme elle l'a fait dans le cadre de sa décision D-2005-22, demande au Transporteur de déposer la preuve par affidavit détaillé ou autrement, qui supporte les motifs invoqués au soutien de sa demande de confidentialité des schémas unifilaires et de répartition de puissance.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/pl